EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-184 Actualisation du tableau des emplois permanents et des effectifs de la ville

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le 05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261105-26-184b-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-184

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le tableau des emplois permanents et des effectifs recense l'ensemble des emplois budgétairement ouverts au sein de la collectivité, qu'ils soient pourvus ou vacants. Il est actualisé régulièrement afin de tenir compte des évolutions des besoins des services, des mouvements de personnel et des évolutions de carrière, dans le respect des dispositions du Code général de la fonction publique.

Il convient d'actualiser régulièrement le tableau des emplois permanents et des effectifs afin de le mettre en adéquation avec l'évolution des besoins des services, notamment pour :

- Les recrutements pour lesquels l'agent entrant et l'agent sortant ont des grades différents.

- L'augmentation de la quotité horaire du poste d'agent d'accueil et d'administration du pôle Vie culturelle, de 20/35e à 26/35e, afin de tenir compte de l'évolution des missions du poste et d'assurer la continuité des activités d'accueil, de billetterie et d'accompagnement des manifestations culturelles. (Avis favorable du Comité Social Territorial du 22/10/2026).

- L'ajustement horaire d'un poste d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à l'école maternelle de la souris verte (Avis favorable du Comité social territorial du 22 octobre 2026).

- Afin de préserver l'équilibre financier du dispositif CLAS, il est proposé de recentrer l'intervention de l'adulte relais-enfance de la Caisse des écoles sur le PRE et d'augmenter de deux heures hebdomadaires la quotité du poste CLAS. Cette évolution, dont le coût annuel est estimé à 1 911,52 €, permettrait de préserver une recette CAF estimée à 12 700 € sans augmentation du reste à charge pour la collectivité.

- La suppression de l'emploi d'attaché principal (avis favorable du CST du 22/10/2026) fait suite à la mutation de l'agent concerné au 1er juillet 2026. Cet emploi n'ayant plus vocation à être maintenu, il est proposé de le supprimer du tableau des effectifs.

- La réussite à un concours d'une agente contractuelle affectée à la Direction Ressources du pôle Vie éducative et sportive

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261105-26-184b-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

permet sa nomination en qualité de stagiaire dans le grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, entraînant la création du poste correspondant et la suppression corrélative du poste actuellement occupé. (effectif à compter du 01/01/2027).

Au total, le tableau des emplois permanents est à modifier comme suit :

GRADES	CREATION	SUPPRESSION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal		**1**
Rédacteur	**1**	
Adjoint administratif principal de 1ère classe		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	**1**	**1**
Adjoint administratif		**1**
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique principal 1ère classe		**1**
Adjoint technique principal 2ème classe		**1**
Adjoint technique	**Adjoint technique : 2 créations** **Adjoint technique TNC 19/35e : 1 création**	**1**
FILIERE CULTURELLE		
Adjoint du patrimoine	**1 TNC (26h)**	**1TNC (20h)**
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation	**1 TNC(8h)**	**1 TNC(6h)**

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1 et L. 332-8 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents et des effectifs afin de tenir compte des besoins des services et des évolutions de carrière des agents ;

CONSIDÉRANT le tableau annexé à la présente délibération ;

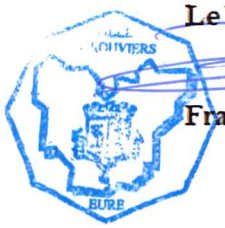
APPROUVE les créations et suppressions d'emplois permanents figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261105-26-184b-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

DIT que le tableau des emplois permanents et des effectifs de la Ville est modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261105-26-184b-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026